Berny-sur-Noye
Ailly-sur-Noye
Merville-au-Bois

Procès-verbal du conseil municipal du5 juillet 2023

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE, Edith DELBEY par Annie COCHET, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE

Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Le quorum étant constaté, le conseil municipal peut délibérer utilement.

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 – Décisions du Maire

2 – Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2023

3 – Administration générale

3.1 – Charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs »

3.2 – Convention de refacturation d'énergie concernant le bloc sanitaire du plan d'eau avec l'association « Les spectacles d'Ailly-sur-Noye »

3.3 – Convention financière et technique avec le conseil départemental – création d'une aire de co-voiturage – RD 90

4 – Ressources humaines – Recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C)

5 – Finances – Demande de subvention – Association de Tir à l'Arc

6 – Questions Diverses

Madame Marie-Hélène MARCEL arrive à 20h05.

1. Décisions du Maire

Le Maire a présenté les décisions qu'il a prises depuis le 31 mai 2023, dans le cadre des délégations permanentes que lui a confié le conseil municipal.

- Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation du logement sis 25 rue Saint-Martin – Gérald LEFEBVRE Architecte DPLG – BET ENERGIE

Le Marché est conclu selon les modalités suivantes :

MONTANT DES HONORAIRES – TRANCHE FERME (R+1)

Elément de mission	Abréviation	Unité	Quantité	P.U	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)
Etudes d'Avant Projet	AVP	Forfait	1		**5 500,00 €**	**6 600,00 €**
Etudes de Projet	PRO	Forfait	1		**3 000,00 €**	**3 600,00 €**
Assistance à la passation des Contrats de Travaux	ACT	Forfait	1		**1 250,00 €**	**1 500,00 €**
Visa	VISA	**0,65 %**	Montant des Travaux		à définir	à définir
Direction de l'exécution des travaux	DET	**3,30 %**	Montant des Travaux		à définir	à définir
Assistance aux Opérations de Réception des Travaux	AOR	**0,75 %**	Montant des Travaux		à définir	à définir

MONTANT DES HONORAIRES – TRANCHE CONDITIONNELLE (Combles)

Elément de mission	Abréviation	Unité	Quantité	P.U	Plus / Moins Value (€ HT)	Plus / Moins Value (€ HT)
Etudes d'Avant Projet	AVP	Forfait	1		**2 500,00 €**	**3 000,00 €**
Etudes de Projet	PRO	Forfait	1		**2 000,00 €**	**2 400,00 €**
Assistance à la passation des Contrats de Travaux	ACT	Forfait	1		**700,00 €**	**840,00 €**
Visa	VISA	**0,65 %**	Montant des Travaux		à définir	à définir
Direction de l'exécution des travaux	DET	**3,30 %**	Montant des Travaux		à définir	à définir
Assistance aux Opérations de Réception des Travaux	AOR	**0,75 %**	Montant des Travaux		à définir	à définir

- **Marché de requalification des installations sportives du stade municipal – Construction d'un ensemble tribune – vestiaires de football – Club House***Montant du marché : 1 328 648,73 € HT*

- **Installation d'un automate de paiement CB – Camping-car Park***Montant du contrat : 10 858,87 € HT déduit des redevances sur 3 ans.*

- **Contrat de mise à disposition d'un lieu de stockage des archives de l'Agence Régionale de la langue Picarde (ARLP)**. *La mairie met à disposition de l'association, à titre gracieux, une partie des combles (20 m²) du bâtiment de la bibliothèque municipale.*

- **Contrat avec CAP Orientation – Mise en place d'un parcours d'orientation au sein de la commune**. *Montant du contrat : 12 418,22 € HT*

- **Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie dans le cadre d'un groupement de commandes sur le territoire de la CCALN – Rue Pellieux – Stationnement de co-voiturage phase 1 – EVIA SAS.***Montant du marché : 1 339,98 € HT*

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2023

Le Maire indique qu'une modification doit être faite au point 5 : Recrutement d'un agent non permanent en accroissement d'activité. En effet, après délibération, 17 conseillers ont voté pour et il est nécessaire d'ajouter les noms de Mesdames Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL dans les votants.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 mai 2023.

Vote : Unanimité

3. Administration générale

3.1 – Charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs »

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », la commune d'Ailly-sur-Noye a déposé une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, afin de bénéficier des aides spécifiques proposées par le Conseil Régional.

Le Conseil Régional a retenu la candidature de la commune d'Ailly-sur-Noye.

Si la commune souhaite bénéficier des crédits régionaux pour ses projets de redynamisation, elle doit s'engager à respecter un ensemble de principes, dont les 4 grands points sont les suivants :

- Maîtriser le développement de l'offre commerciale de périphérie ;
- Porter une stratégie globale de redynamisation mobilisant à la fois les volets Aménagement (Subventions en investissement) et Commerce – Artisanat (Subventions en fonctionnement du dispositif) ;
- Développer la concertation avec les commerçants, les artisans et les habitants ;
- Avec le soutien de la Région, porter au sein de l'intercommunalité l'enjeu de la cohérence de l'aménagement commercial entre communes limitrophes.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que cet appel à projets permet à la commune de bénéficier d'une enveloppe de subvention à hauteur d'un million d'euros.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs ».

Vote : Unanimité

3.2 – Convention de refacturation d'énergie concernant le bloc sanitaire du plan d'eau avec l'association « Les spectacles d'Ailly-sur-Noye »

La commune d'Ailly-sur-Noye a construit un bloc de sanitaires sur le plan d'eau. Le branchement électrique du théâtre de verdure, dont l'association « les spectacles d'Ailly-sur-Noye » est propriétaire, permet l'alimentation en électricité des sanitaires.

Compte tenu que la commune est propriétaire du bloc des sanitaires, il convient de conventionner afin de permettre à cette dernière de s'acquitter des charges liées à la consommation en électricité de l'équipement cité en objet.
Le comptage sera réalisé par l'installation d'un sous-compteur.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation d'énergie concernant le bloc sanitaire du plan d'eau avec l'association « Les spectacles d'Ailly-sur-Noye ».

Vote : Unanimité

3.3 – Convention financière et technique avec le conseil départemental – création d'une aire de co-voiturage – RD 90

La commune d'Ailly sur Noye a le projet de créer une aire de co-voiturage, rue Pellieux, le long de la Route Départementale. Il convient donc de conventionner avec le conseil départemental afin de fixer les modalités techniques et financières entre le Département et la commune, dans le cadre de cette création.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet se situe sur la placette, rue Pellieux, au niveau des conteneurs à verre.
Madame Marie-Hélène MARCEL demande si les habitants pourront toujours se garer devant leurs habitations. Monsieur le Maire confirme que les habitants auront la possibilité de stationner le long du trottoir. Il rappelle également que la commune ne pourra pas y installer d'emplacement réservé, compte tenu qu'il s'agit du domaine public.
Concernant le stationnement des camions, Monsieur le Maire rappelle que deux places de stationnements ont été crées au sein de la ZAC et que les bus se garent généralement sur le parking du collège.
Monsieur Blin présente le projet. Il explique qu'il sera réalisé en deux phases. La première consistant à la réalisation de 12 places, par du marquage au sol, ainsi que la réfection des trottoirs afin de respecter la règlementation en matière de PMR. Lorsque les travaux de déconnexion des eaux pluviales seront réalisés, une deuxième tranche consistant à la réfection du revêtement pourra être lancée. Il précise que le revêtement sera perméable (type evergreen).
Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une deuxième aire de co-voiturage doit être créée, ruelle du Prés aux Rigolles (parking se situant au stade municipal).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière et technique avec le conseil départemental relative à l'aménagement d'une aire de co-voiturage sur la RD 90.

Vote :
Pour : 16 votes
Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Anne-Marie LATEUR, Edith DELBEY, Sonia DOUAY
3 abstentions :
Marylène FRANZ, Marie-Hélène MARCEL et Frédéric PINOIT

4. Ressources humaines –Recrutement d'un agent encontrat Parcours emploi compétences (P.E.C)

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.
L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 12 mois.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire, ni automatique ; il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Notre commune a donc décidé d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de12 mois.

Selon le profil du candidat choisi, 35% et 60 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. sera prise en charge par l'Etat.

Monsieur le Maire précise que le taux de remboursement dépend du profil du candidat retenu. EN effet, les prises en charges sont de :

- ✓ 35% SMIC horaire brut : personne sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ou personnes sans emploi depuis plus de 12 mois, résidant en zone de revitalisation rurale (ZRR)
- ✓ 40% SMIC horaire brut horaire : personne sans emploi et résidant en quartier prioritaire politique de la ville (QPV), personne sans emploi depuis plus de 24 mois,
- ✓ 45% SMIC horaire brut : personne en situation de handicap ou sénior de 50 ans et plus.
- ✓ 60% SMIC horaire brut : allocataires du RSA.

En conséquence, pour un agent recruté à temps plein, le coût peut varier entre 16 079,83 € et 10 716,12 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- ➢ de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques, à compter du 1er août 2023, dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences », pour une durée de 12 mois, à temps complet. Le contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, après accord du prescripteur.

- ➢ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :
Pour : 13 votes
Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Edith DELBEY, Sonia DOUAY et Frédéric PINOIT
Contre : 3 votes
Anne-Marie LATEUR, Maryse-Corrinne ROSE et Nicolas BLIN
3 abstentions :
Gérard LEROY, Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL

5. Finances – Budget principal - Subvention exceptionnelle –Association Ailly-sur-Noye Arc

Les associations tiennent à Ailly-sur-Noye une place particulière en raison, d'une part, de leur nombre ainsi que de leur diversité et d'autre part, du dynamisme avec lequel elles s'impliquent dans la vie communale.

L'association Ailly-sur-Noye Arc souhaite acquérir le matériel nécessaire afin d'initier les enfants et adultes au tir à l'arc lors des manifestations. A ce titre, elle a déposé une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 560 €.
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association d'arc, nouvellement créée, est très investie sur territoire, notamment dans le cadre de la mise en place du nouveau PEDT (projet éducatif territorial) et sur les manifestations locales. Monsieur Vincent DAINE ajoute qu'ils étaient présents lors de la Balourde et lors de la fête des 50 ans du plan d'eau.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 560 € à l'association Ailly-sur-Noye Arc, pour financer l'achat de matériel.

Vote : Unanimité

6. Questions diverses

Madame Marie-Hélène MARCEL demande si, suite à l'arrêt de l'activité de Monsieur Heyse, la commune a un projet pour la reprise du commerce. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il saisira la chambre des métiers de l'artisanat et prendra prochainement attache auprès de la communauté de communes pour étudier les possibilités de reprise de ce commerce, sous réserve de la volonté du propriétaire du fonds de commerce.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h34.

Berny-sur-Noye
Ailly-sur-Noye
Merville-au-Bois

☏ 03 22 41 71 71
mairie@aillysurnoye.fr

Clos le présent registre contenant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 juillet 2023 ainsi que les délibérations ci-dessous répertoriées se rapportant à la dite séance :

1 – Décisions du Maire

2 – Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2023

3 – Administration générale

3.1 – Charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régio-nal dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs »

3.2 – Convention de refacturation d'énergie concernant le bloc sanitaire du plan d'eau avec l'association « Les spectacles d'Ailly-sur-Noye »

3.3– Convention financière et technique avec le conseil départemental – création d'une aire de co-voiturage – RD 90

4 – Ressources humaines – Recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C)

5 – Finances – Demande de subvention – Association de Tir à l'Arc

6 – Questions Diverses

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire
Pierre DURAND

MAIRIE D'AILLY-SUR-NOYE (SOMME)